

NON aux lois des multinationales contre les peuples

BULLETIN N° 3



SAUVONS LE CLIMAT PAS LE TAFTA !

Eviter la catastrophe climatique constitue un enjeu majeur des temps présents. Si nous voulons conserver une chance d'empêcher que le changement climatique atteigne des niveaux extrêmement dangereux, la plupart des énergies fossiles – pétrole, gaz, charbon – devront rester dans le sol. Nos sociétés ont besoin d'évoluer vers des systèmes énergétiques fondés sur les énergies renouvelables comme le soleil, le vent, l'eau. Mais des milliers d'accords, de commerces et d'investissements signés entre pays permettent aux multinationales de poursuivre les Etats si des changements politiques, y compris dans les règles qui protègent l'environnement et visent à lutter contre le changement climatique, risquent de nuire à leurs profits.

Henri GUILLOU,
Attac – Collectif Stop TAFTA 29
14 décembre 2015

Cette lettre numérique, paraissant à la fin de la COP 21, souligne quelques aspects des droits délirants conférés aux investisseurs pour saborder la transition énergétique. Pour s'y abonner : guillouhenri@orange.fr

SOMMAIRE

- 1 – Commerce ou climat...
- 2 – Pas d'atteinte aux profits futurs, donc pas question de commerce dans la COP 21.
- 3 – Cinq raisons pour lesquelles TAFTA et CETA sont néfastes pour le climat
- 4 – Avec ces traités, du moins bon et davantage de carbone dans nos assiettes
- 5 – Vers moins d'opacité dans les négociations du TAFTA ?
- 6 – La coopération réglementaire, une menace pour la démocratie
- 7 – Communes du Finistère hors TAFTA ou en vigilance



Commerce ou climat...

La politique commerciale développée par l'UE et ses partenaires pose un certain nombre de défis de nature à aggraver le changement climatique. L'objectif même des traités de libre-échange d'augmentation de la production et des échanges internationaux, est propre à générer mécaniquement une hausse des émissions de CO². Ainsi dans le TAFTA, le premier secteur qui pourrait bénéficier de l'accord serait celui de la construction automobile.

Par ailleurs le TAFTA et le CETA visent aussi à faciliter l'importation par l'UE de gaz de schiste et de sables bitumineux, sans égard pour les conséquences environnementales de ces deux ressources fossiles particulièrement nocives et laissant craindre une augmentation de leur exploitation. En marge de ces négociations, plusieurs mesures européennes ont déjà été profondément modifiées sous les pressions américaine et canadienne. La directive européenne sur la qualité des carburants qui visait à réduire les émissions liées au transport et qui projetait de pénaliser les sables bitumineux en a notamment fait les frais.

Mais ce n'est pas tout, les multinationales des secteurs aériens, automobiles et extractifs ont identifié toute une série de réglementations environnementales présentées « comme des barrières au commerce » qu'elles souhaiteraient démanteler via ces négociations.

De plus, l'annexe sur les services énergétiques de l'Accord sur le Commerce des Services (ACS) en cours de négociation à Genève entre une cinquantaine d'Etats, prévoit quant à elle, d'obliger les gouvernements à accepter le principe de « neutralité technologique ».

(Source : Alter Eco)





Pas d'atteinte aux profits futurs, donc pas question de commerce dans la COP 21

La menace sur l'action en faveur du climat que représentent les accords de libre-échange a amené l'UE à demander à ses négociateurs de réduire au maximum toutes les discussions liées au commerce et de refuser toute mention explicite du commerce dans les décisions de la COP 21. Pour l'instant, la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) indique seulement que **les mesures de lutte contre le changement climatique, y compris les mesures nationales, ne doivent pas servir de mesures déguisées pour restreindre le libre-échange.**

Les organisations de la société civile demandent d'inverser cette logique pour s'assurer que les actions menées dans le but de préserver le climat s'imposent en cas de conflit avec les objectifs de promotion du commerce. **C'est non pour Bruxelles qui demande à ses négociateurs de s'opposer à « toute nouvelle disposition qui irait au-delà de l'existant » et poserait des restrictions au commerce dans le cadre des politiques environnementales.** Ces instructions vont à l'encontre de la résolution adoptée par le parlement européen le 14 octobre dernier, dans laquelle il demandait que l'ensemble des mesures adoptées à Paris soient exclues explicitement du mécanisme du Règlement des Différends entre Investisseurs et Etats (RDIE).



Le message des eurodéputés est clair. Il serait illusoire de vouloir sauver le climat tant que les politiques publiques nécessaires peuvent être contestées dans le cadre des accords de commerce par des investisseurs étrangers au motif qu'elles portent atteinte à leurs profits présents ou futurs.

(Source : globaljustice.org)



Cinq raisons pour lesquelles TAFTA et CETA sont néfastes pour le climat

1) Le commerce est prioritaire sur l'environnement : les accords encouragent les flux de produits et de services dans le monde entier sans prendre en compte leurs conséquences sociales et environnementales. Plus les échanges commerciaux sont nombreux, plus il y a de marchandises à transporter par bateau, camion ou avion.

2) Les entreprises peuvent remettre en cause les réglementations qui protègent l'environnement : le système de l'ISDS ou ICS met en place des tribunaux arbitraux devant lesquels les investisseurs étrangers peuvent poursuivre des gouvernements pour avoir mis en œuvre des réglementations pouvant nuire à leurs profits. D'autres accords ont vu l'ISDS servir à protéger, à de nombreuses reprises, les profits de grandes entreprises pétrolières, gazières ou de charbon.



3) Les entreprises peuvent participer à la conception des lois sur l'environnement : le concept de « coopération réglementaire » est au cœur du TAFTA et du CETA. Un grand nombre de normes réglementaires sont dépeintes par les grandes entreprises comme des « barrières au commerce » qui imposent un « fardeau inutile » sur leur capacité à exporter. Ces réglementations sont pourtant l'expression démocratique de notre manière de gérer nos sociétés et de protéger l'environnement. Toute proposition de réglementation qui menacerait les résultats des entreprises (par ex. des normes contraignantes d'efficacité énergétiques ou des règles financières applicables aux énergies polluantes) pourrait se voir étouffée par de grandes entreprises avant même que le parlement ou les citoyens puissent en débattre.

4) L'agriculture lourdement productrice de carbone est encouragée : l'agriculture intensive est une des activités qui contribue le plus au changement climatique, la production alimentaire étant responsable de 19 à 29 % des émissions de carbone. Le pire vient de l'agriculture industrielle à grand échelle qui, organisée pour exporter de la viande vers les marchés occidentaux, utilise de nombreux produits chimiques. L'industrie agroalimentaire voit dans le TAFTA un levier clé pour convaincre l'UE de cesser de s'opposer à l'usage d'antibiotiques, de chimie et d'OGM dans l'agriculture.

5) Les énergies fossiles sont libéralisées : le chapitre « énergie » du TAFTA créerait un « marché libre » des énergies fossiles, interdisant aux pays de limiter les exportations de produits énergétiques dans la zone concernée par le TAFTA ou le CETA. Ce chapitre est proposé par la Commission Européenne au prétexte qu'il permettrait de réduire la dépendance de l'Europe au gaz russe. En fait, il servirait seulement à remplacer une dépendance aux énergies fossiles par une autre, l'Europe devenant alors dépendante du pétrole et du gaz de schiste des USA ainsi que du pétrole des sables bitumineux du Canada., le carburant le plus polluant qui soit. Evidemment, il en résulterait une augmentation des productions de ces énergies fossiles.

(Source : globaljustice.org)



Avec ces traités, du moins bon et davantage de carbone dans nos assiettes



Pendant le déroulement de la COP 21 à Paris, une autre négociation continue entre l'UE et les USA via le redoutable TAFTA. Début décembre, la revue hebdomadaire Agra Presse a publié les résultats d'une étude du département d'Etat américain en charge de l'agriculture qui confirme que l'agriculture américaine serait la grande gagnante de la baisse des tarifs douaniers, la France étant la grande perdante.

Cette étude nous dit que si les tarifs douaniers sont abolis entre l'UE et les USA, **les exportations agricoles des Etats-Unis s'accroissent de 5,5 milliards \$ par an par rapport à l'année de base 2011, et celles de l'UE vers les USA de 800 millions \$** ».

L'étude de poursuivre : « Globalement, compte tenu des réorientations de production induites par le libre-échange entre les deux parties, les exportations américaines vers toutes les destinations progressent de 2 % et les importations de toutes origines de 1 %, tandis que les exportations totales de l'UE diminuent de 0,25 % et ses importations progressent de 0,5 % ».

Plus grave encore, ce sont les produits d'élevage, déjà confrontés à des crises de débouché, qui seraient les plus impactés en Europe si cet accord était signé. L'étude indique que **« les secteurs dans lesquels les exportations américaines vers l'UE augmentent le plus sont ceux de la viande bovine (+ 685 %) et des produits laitiers (+ 206 % pour le beurre, tandis que dans l'autre sens, ce sont surtout les exportations européennes d'huile végétale et de fromages qui progressent, mais dans des proportions moindres »**.

En France, l'Institut Technique de l'Agriculture (ITAVI) a également réalisé une étude qui a été présentée le 12 novembre dernier au « conseil spécialisé » de viandes blanches de France Agrimer. « Selon les simulations réalisées par l'ITAVI sur la période 2010-2014, **le prix US rendu UE des filets congelés de poulet est inférieur de 13 % au prix du filet échangé sur le marché intra-communautaire, et celui des cuisses est inférieur de 16 %** ».

Donc si un tel accord avait lieu, on imagine que la tentation serait grande, tant dans la grande distribution que dans la restauration commerciale de jouer la carte du prix le plus bas pour tirer tous les prix vers le bas en achetant de la viande américaine, congelée ou pas.

(Source : L'Humanité, 3/12/15)



Vers moins d'opacité dans les négociations du TAFTA ?

L'ensemble des membres du parlement européen aura désormais accès à toutes les catégories de documents confidentiels liés aux négociations de l'UE avec les Etats-Unis, selon un accord Parlement-Commission approuvé par le collège des commissaires le 2/12/2015. Les documents accessibles incluent les textes dits « consolidés » qui reflètent la position des USA.

« Désormais, tous les députés pourront exercer leur devoir de contrôle démocratique concernant les négociations sur le TTIP », a affirmé le président de la commission du commerce international, Bernd Lange qui a mené les négociations. **Les députés pourront lire les « textes consolidés » dans une salle de lecture sécurisée, au parlement, prendre des notes écrites et utiliser les informations comme base pour leurs actions politiques.** Néanmoins, l'accord veille à ce que la **nature confidentielle** des informations ne soit pas compromise, afin de protéger les intérêts de l'Europe et éviter d'affaiblir la position de négociation de l'UE. L'accès global des députés sera soumis aux règles de sécurité qui régissent l'accès aux documents confidentiels.

Rappel : jusqu'à ce jour, seul un nombre limité d'Eurodéputés (environ 30) pouvaient accéder aux documents du TAFTA classés confidentiels en raison de leur sensibilité pour l'UE et les Etats-Unis. Dorénavant, nos eurodéputés ne pourront plus dire « je ne suis pas au courant ».

Veillons à ce que nos eurodéputés du grand Ouest - Jean Arthuis, Alain Cadec, Yannick Jadot, Marc Joulaud, Elisabeth Morin-Chartier, Emmanuel Maurel, Isabelle Thomas... - **soient très attentifs aux négociations en cours.**



La coopération réglementaire, une menace pour la démocratie

Le but de la coopération réglementaire dans le TAFTA et le CETA est d'assurer la compatibilité des lois de l'Union Européenne et des Etats-Unis, à la fois pour les lois existantes et celles à venir. Cela ne s'applique pas seulement aux lois émanant de Washington et de Bruxelles, mais également à celles des 78 Etats des USA et des 28 de l'UE.

Selon la proposition de la Commission Européenne (CE), le TAFTA créera un **Organe de Coopération Réglementaire (OCR)**. Cette institution, dans les cas où les réglementations diffèrent entre les 2 blocs, sera habilitée à émettre des recommandations sur les normes de l'UE et des USA. Ceci va certainement ralentir, diminuer, voire supprimer les réglementations d'intérêt public. La coopération réglementaire aura également lieu au niveau sectoriel : pesticides, produits chimiques, industrie pharmaceutique, automobiles, aéronautique, etc...

La coopération réglementaire est un processus destiné à limiter le pouvoir des parlements et des autorités administratives par la création de nouvelles structures et procédures qui rendront leur travail de législation dans les domaines d'intérêt public plus difficile. Elle permettra aux intérêts privés de reléguer au second plan des questions comme l'environnement, la santé publique, la justice climatique, la stabilité financière et les droits des travailleurs.

La coopération réglementaire confère également aux entreprises les plus puissantes une influence excessive dans l'établissement de l'agenda politique ainsi que dans la proposition de nouvelles législations. Comme détaillé dans la proposition européenne, l'OCR devra envisager les « **nouvelles initiatives pour la coopération réglementaire sur la base de données fournies soit par les parties qui signent le traité, soit par les parties prenantes** ». (Note : parties prenantes = multinationales et groupes de pression). La coopération réglementaire donne également aux grandes entreprises le droit d'émettre des avis sur les futures lois et de les retarder au cas où elles pourraient porter préjudice à leurs profits.



Transférer une partie du pouvoir des représentants élus vers des organismes non élus, tout en mettant en place des processus complexes qui mettront à mal l'autonomie des législateurs, est un cocktail mortel, particulièrement au regard d'autres éléments du TAFTA comme l'inclusion du mécanisme de résolution des différends entre Etats et Investisseurs (RDIE ou ISDS). **Par ce mécanisme, les entreprises étrangères pourront faire appel à des tribunaux privés pour poursuivre les gouvernements et exiger des compensations financières si elles estiment que leurs profits ou leur potentiel d'investissement sont affectés par des nouvelles lois ou des changements de politique.** Les entreprises pourront demander des compensations pouvant se chiffrer en millions d'Euros prélevés de la poche des contribuables.

(Source : Corporate Europe Observatory)



17 Communes du Finistère hors TAFTA ou en vigilance

Plovan (27/11), Plozevet (27/11), Pont-l'Abbé (8/12) et Le Guilvinec (11/12) rejoignent les 13 communes finistériennes qui se sont déjà prononcées, à savoir :

Botmeur (19/05), Spezet (12/06), Tregunc (23/06), Bannalec (26/06), St Yvi (26/06), St Rivoal (10/07), Berrien (15/07), La Feuillée (21/07), Huelgoat (3/09), Motreff (25/09), Douarnenez (1/10), St Jean Trolimon (8/10), Carhaix (19/10).



INITIATIVES CITOYENNES

Maison de la Presse de Châteaulin : C'est avec intérêt que nous saluons la décision de la Maison de la Presse de Châteaulin qui a décidé, comme les communes ci-dessus, de se positionner ouvertement hors TAFTA, c'est-à-dire contre le projet de marché transatlantique. Fred Vasseur, son gérant, a déclaré à cette occasion « *J'ai décidé d'arrêter de m'autocensurer, de moins la fermer pour mieux informer* ».

Un artisan hors TAFTA-CETA-TISA : Patrick Boulet, artisan commerçant depuis 2001 à Plozevet sous l'enseigne commerciale « Passion image et son » s'est engagé le 29/11/15 contre les traités de libre-échange car antidémocratiques et destructeurs de l'humanité. Sur son site www.passion-image-et-son.com, il motive sa décision.

DERNIERE MINUTE... CARTON ROUGE POUR TOTAL et SHELL ...

Pendant que la COP 21 battait son plein à Paris, l'UE commence à recevoir du pétrole issu des sables bitumineux canadiens, l'un des hydrocarbures qui soient le plus nocif pour le climat. Les géants pétroliers comme Total ou Shell ont fait bonne figure dans le cadre de la COP 21 en vantant leurs investissements dans le gaz, mais ils préparent en même temps leurs raffineries européennes à recevoir les sables bitumineux canadiens. Ces derniers commencent à envahir l'Europe, directement ou via leur réexportation depuis les Etats-Unis. Pourtant l'UE avait un temps envisagé de limiter drastiquement ce type d'importation du fait qu'ils étaient classés polluants.

Mais un lobbying intensif des compagnies pétrolières et du gouvernement canadien (CETA) a eu raison de ces velléités. La première cargaison de pétrole issu de sables bitumineux a atteint l'Espagne en 2014, importée par REPSOL.

D'après le « Guardian », les importations européennes de pétrole depuis les Etats-Unis ont connu un bond spectaculaire de 73 % depuis avril 2014. Comme les exportations de brut états-unien restent strictement interdites à ce jour, il s'agit de pétrole réexporté depuis d'autres pays, principalement le Canada. Cela illustre bien la contradiction entre les objectifs climatiques et les politiques commerciales.



Pour se tenir informé : <https://www.collectifstoptafta.org>
<https://stop.ttip.org>

NOUVEAU ! Site du collectif bigouden Stop Tafta : www.taftaquoi.worldpress.com